



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 11 octobre 2023

Réaction du Préfet de la Vienne suite aux tags d'appel au meurtre sur l'Université de Poitiers et interdiction du rassemblement pro-palestinien.

Depuis le samedi 7 octobre, l'État d'Israël fait l'objet d'attaques terroristes du Hamas. Notre gouvernement a exprimé sa condamnation de tels actes, ainsi que sa pleine solidarité envers Israël et les Israéliens.

Durant la nuit, un bâtiment du campus de l'Université de Poitiers a été recouvert d'inscriptions comportant les mentions « Vive Palestine, Palestine vaincra ! », « Tuez tous les colons », « Etat coupable », « Etat raciste ».

Le Préfet de la Vienne condamne avec la plus grande fermeté ces actes haineux et rappelle que l'apologie du terrorisme et l'incitation à la haine n'ont pas leur place dans la République, de surcroît dans des lieux de vie et d'études.

Un signalement au procureur de la République a été effectué au titre de l'article 40 du code de procédure pénale et les inscriptions ont été immédiatement effacées.

Le campus devait accueillir ce soir une conférence intitulée « Palestine, comprendre et débattre ». L'organisation politique organisatrice, dans le texte d'accompagnement de son invitation, exprimait des formules sans ambiguïté sur la ligne développée contre l'État d'Israël évoquant « la colonisation de la Palestine », « crime contre l'humanité », « apartheid », « épuration ethnique »... Le Préfet a prévenu la Présidente de l'Université que le risque de trouble à l'ordre public ne saurait être écarté. L'Université de Poitiers a décidé que cette conférence ne pourrait pas se tenir faute de convention entre l'établissement et les organisateurs.

Enfin, **un appel au « rassemblement en soutien au peuple palestinien et contre l'hypocrisie de la communauté internationale »** a été diffusé, pour le jeudi 12 octobre dans le centre de Poitiers. Afin de prévenir les risques de troubles à l'ordre public et au regard de l'absence de déclaration en préfecture de ce rassemblement, **le Préfet a pris un arrêté d'interdiction** des cortèges, défilés et rassemblements revendicatifs le jeudi 12 octobre en fin de journée dans le centre de Poitiers.

Le Préfet s'est entretenu avec les représentants de la communauté juive pour les assurer du soutien de l'État dans la sécurisation de leur lieu de culte et dans la lutte contre les actes antisémites.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers